

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2018/021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2018

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr Dominique Pierre Président

Syndic titulaire : HONORAT Guy - PECOULT Jocelyn

Excusés : PONCET Norbert – PELISSIER Laurence – DEVINE Marc

Syndic suppléant : OLIVIER Denis - LIENS Charles – NOUGUIER Marie
Claude

L'an deux mille dix-huit et le vingt décembre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à 18 h au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : TARIFS 2019

=====

Le Président expose : Le président donne lecture au syndicat des tarifs applicables pour l'année 2019.

Le projet de tarifs a été soumis à l'ensemble des propriétaires dans les conditions prévues par l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 et par le décret ministériel n° 2006-504 du 03 mai 2006. Aucune observation n'ayant été faite, ces tarifs sont soumis au comité syndical.

Où l'exposé du Président : la commission syndicale approuve les tarifs 2019 et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

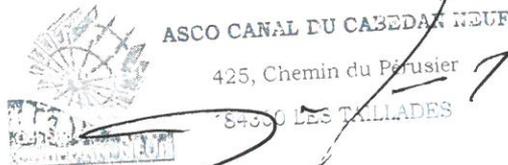
Les tarifs sont joints en annexe de la présente délibération.
Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Syndic

Le Président

Mr DOMINIQUE Pierre



Envoyé en préfecture le 17/01/2019

Reçu en préfecture le 17/01/2019

Affiché le

ID : 084-298401712-20181220-2018_021-DE